

Comité Stratégique de Filière
Industries des nouveaux systèmes énergétiques

Appel à manifestation d'intérêt – Industrie solaire photovoltaïque

Bâtir une filière photovoltaïque industrielle ambitieuse en France et participer à la définition d'un soutien public adapté

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous forme électronique via le lien suivant :
<https://framaforms.org/appel-a-manifestation-dinteret-industrie-solaire-photovoltaïque-1604317181>

avant le 2 décembre 2020 à 14h00

Nous sommes conscients du court de délai de réponse, qui découle d'une volonté d'alimenter en temps utile les discussions en cours sur un éventuel soutien « plan de relance » à la filière

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1.1 Bref état des lieux et opportunités

La décennie qui s'achève a été lourde en difficultés de toutes sortes pour la filière industrielle solaire française et européenne, confrontée aux conséquences du moratoire du 9 décembre 2010 et à la concurrence des pays asiatiques.

Un des enjeux du Comité Stratégique de Filière – Industries des Nouveaux Systèmes Énergétique (CSF – NSE, voir fin du document) consiste à bâtir des opportunités de reconquête industrielle dans le domaine du photovoltaïque, secteur qui fait l'objet d'une mobilisation internationale sans équivalent : technologie la moins chère, ayant la croissance la plus forte, captant le plus d'investissements dans le secteur énergétique, etc.

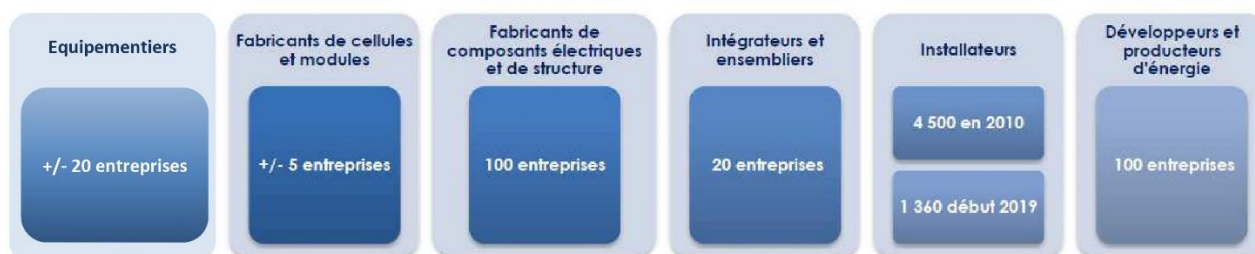
Les engagements pris par la Chine pour atteindre la neutralité carbone en 2060 signifient une augmentation de 587% de la capacité de production solaire entre 2025 et 2060, pour en faire le premier pilier du mix énergétique chinois en 2060, à parité avec l'éolien. Dans ce contexte, il y a urgence à construire une filière solaire compétitive en France : **notre pays ne peut se résoudre à importer autant d'équipements hors d'Europe, dont 40GW de panneaux sur les 44,5GW prévus au titre de la PPE.**

Cette reconquête industrielle s'appuiera sur **l'accompagnement des acteurs existants ou souhaitant s'implanter en France et la facilitation, la consolidation et l'amplification de leurs projets, comme point de départ à partir duquel reconstruire une nouvelle dynamique de filière.**

Cette reconquête est rendue possible grâce à **un contexte favorable, résultat de la convergence de différents facteurs** :

- Du fait de l'automatisation des procédés, **le différentiel de coût de main d'œuvre impacte de moins en moins le coût de fabrication** des modules photovoltaïques ou autres composants, alors que le **coût du transport devient proportionnellement plus important** ;
- La **maturation de nouvelles technologies solaires à faible empreinte environnementale**, pour lesquelles la France est en position de leader mondial, ouvre des débouchés solaires sur des surfaces non éligibles aux technologies classiques de photovoltaïque ;
- L'élaboration d'une **nouvelle norme constructive, la RE2020**, renforce la part de l'autoconsommation et facilite les dispositifs d'autoconsommation collective ;
- Du fait des **engagements pris par le Président de la République en octobre 2018**, pour renforcer la souveraineté nationale en matière de composants et technologies solaires ;
- En parallèle, les utilisateurs de ces équipements sont de plus en plus sensibles et sensibilisés à leur bilan carbone ce qui offre une **nouvelle opportunité pour la fabrication de ces équipements dans nos territoires à électricité faiblement carbonée** ;
- A la suite de la crise sanitaire, un consensus politique s'est formé autour de l'enjeu de la **relocalisation de certaines activités de production industrielle considérées comme stratégiques**, dont l'énergie fait partie au même titre que le domaine sanitaire ;
- Si un tel effort de réindustrialisation est nécessairement assujéti à la **maitrise d'une capacité de Recherche & Développement et à la capacité à mobiliser des financements**, la France dispose précisément dans ces deux domaines d'atouts incontestables, avec des laboratoires de réputation mondiale (IPVF, INES) et un plan de relance assorti de moyens importants et accordant une priorité aux questions industrielles.

La chaîne de valeur solaire photovoltaïque **ne se limite pas aux cellules, modules et panneaux mais comprend également des domaines moins « visibles » mais tout aussi stratégiques** : câbles DC, transformateurs, EMS, stockage, etc. (voir le schéma ci-dessous).



Chaîne de valeur de l'industrie solaire en France, source : ADEME

Avec la baisse du prix des panneaux, la part de ces équipements dans la valeur ajoutée totale d'une installation solaire a considérablement augmenté. Il est également clé et différenciant de développer l'intégration optimisée et efficiente de ces cellules et modules dans l'environnement d'utilisation, en particulier dans le bâtiment, ou développer les opportunités d'hybridation du solaire avec d'autres applications pour en renforcer l'efficacité – comme l'exemple de l'agrivoltaïque.

En outre, de nombreuses entreprises dans les autres segments de la chaîne de valeur parviennent à tirer leur épingle du jeu dans la compétition internationale.

Le solaire trouve également une place essentielle, dans le développement des services logiciels et de nouveaux business models tirés par les possibilités de l'autoconsommation, et la variabilité des Energies Renouvelables.

Les ambitions importantes de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, des **plans de relance** français (France Relance) et européen (Next Generation EU, ETS-Innovation Fund, etc.), et des initiatives telles que les projets importants d'intérêt européen commun (IPCEI) dédiés aux batteries ou à l'hydrogène, constituent par ailleurs un **environnement porteur** pour permettre une réflexion d'ensemble sur le positionnement de la filière industrielle française, ses forces, et ses perspectives.

1.2 Objectifs de l'AMI

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour vocation d'être la première déclinaison concrète de l'ambition du CSF NSE pour la filière solaire photovoltaïque française. Il vise à identifier de façon la plus exhaustive possible les acteurs de la chaîne de valeur du secteur photovoltaïque, à recenser les projets pour lesquels ils ont des besoins à court ou moyen terme, puis de fédérer la filière autour d'une feuille de route commune dont l'élaboration pourra résulter de ce travail d'identification.

La filière solaire photovoltaïque se trouve à une période charnière. Un certain nombre de conditions à une reconquête industrielle sont réunies, mais la réalisation effective de cette reconquête dépendra à la fois de la mobilisation de moyens publics suffisants dans le cadre d'une politique industrielle ambitieuse et en même temps de la capacité de la filière :

- à faire **la démonstration de son potentiel de rebond** ;
- à **se structurer autour d'une feuille de route claire** ;
- à **capter des financements publics et privés** dans le cadre des plans de relance ;
- à **mettre en œuvre des projets** lui permettant d'enregistrer de l'expérience, de développer des compétences, etc. et d'enclencher ainsi un cercle vertueux.

L'explicitation du potentiel industriel de la filière PV, visé par le présent AMI, est déterminant afin de conduire, selon les résultats, à la révision à la hausse des modalités de mise œuvre de la PPE pour développer la filière et afin que les efforts de reconquête entrepris par le secteur privé bénéficient d'un engagement public massif (réglementaire, financier, stimulation de la demande).

Les objectifs détaillés de l'AMI sont de :

1. Qualifier l'écosystème de la filière solaire photovoltaïque française

- o Identifier les acteurs sur les différents segments des chaînes de valeur technologiques et industrielles ;
- o Identifier les ambitions et les projets afin :
 - d'orienter en leur direction une partie des financements de l'AAP Secteurs Stratégiques en 2021 (100M€) ;
 - de conduire, selon les résultats, à la mise en œuvre de moyens supplémentaires nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets structurants

2. Fédérer la filière autour d'une nouvelle feuille de route stratégique à formaliser d'ici mai 2021 pour articuler objectifs et dynamiques

- o Construire une feuille de route stratégique permettant aux pouvoirs publics de disposer des éléments factuels pour soutenir le plus efficacement possible le potentiel industriel global de la filière : cette feuille de route devra avoir comme priorité de développer une « approche filière cohérente autour d'une offre technologique et industrielle française parmi les meilleures mondiales à l'horizon 2030, tirant parti des pépites industrielles déjà existantes en 2020 ». Elle devra se concentrer sur la chaîne de valeur de la production de composants stratégiques, d'équipements, de solutions et de services, et identifier les grands leviers que la filière devra activer pour atteindre la priorité fixée ci-dessus.
- o Identifier l'innovation (technologique, organisationnelle, conceptuelle, de services, économique & financière, etc.) à développer pour servir les objectifs communs de compétitivité et de montée en puissance de la filière ;
- o Proposer une politique réglementaire et un environnement normatif favorable au déploiement du solaire (certifications incendie, avis techniques, conditions d'intégration au bâti, traitement fiscal du foncier couvert par des installations solaires...)

Cet AMI est une première étape, qui vise à rendre possible des perspectives ambitieuses pour la filière, en se donnant les objectifs suivants :

- o Rédiger et signer un nouveau contrat de filière d'ici mi-2021

- o Fédérer les propositions de projets complémentaires, dans une logique traditionnelle de projets collaboratifs ou dans une logique de système, permettant d'atteindre l'objectif collectif d'une montée en puissance de la filière.

2. ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Tout acteur présent directement ou indirectement sur la chaîne de valeur de la filière solaire photovoltaïque française est invité à se manifester et à faire part de ses ambitions sur la filière.

Il est précisé que :

- Cet AMI est destiné à **toutes les tailles d'organisations** et **toutes les tailles de projet**
- Au stade de l'AMI, le **niveau de précision et de certitude sur les actions, engagements et financements n'est pas nécessairement complet**
- **Toutes les réponses reçues seront analysées de manière strictement confidentielle**

L'équipe du CSF mobilisée sur la préparation de cet AMI est composée des associations professionnelles et pôles de compétitivité acteurs de la transition énergétique.

Cet AMI est **opéré par les pôles de compétitivité DERBI, TENNERDIS et CAPENERGIES** afin de garantir la **confidentialité des réponses** que vous transmettez.

Les réponses seront collectées au moyen d'un questionnaire via le lien suivant :

<https://framaforms.org/appel-a-manifestation-dinteret-industrie-solaire-photovoltaique-1604317181>

Les porteurs de projets pourront le cas échéant être sollicités pour une **audition** par ce *pool* de pôles afin d'assurer la meilleure analyse possible des réponses à l'AMI.

Pour en savoir plus sur le Comité Stratégique de Filière – Industries des Nouveaux Systèmes Énergétiques :

- [Site web](#)
- [Linked-In](#)